



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question au Gouvernement n° 222

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mes chers collègues, il est un domaine de l'industrie de haute technologie où l'Europe n'a pas à rougir devant ses concurrents, notamment américains: je veux parler de la construction aéronautique. Je crois que la France est pour beaucoup dans l'avance technologique de l'Europe, grâce à Airbus et à la création de l'Aérospatiale.

L'avenir de cette industrie est extrêmement important, pour l'emploi d'abord, particulièrement pour l'emploi de haute qualification, mais aussi pour notre balance commerciale et pour l'image de marque de l'Europe.

Actuellement, deux questions se posent, que j'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Nous avons été surpris d'apprendre que British Aerospace, qui est non pas un sous-traitant, mais l'un des partenaires d'Airbus Industrie, venait de conclure un contrat avec Boeing, qui est le concurrent d'Airbus, pour construire les ailes de Boeing, apportant ainsi son soutien technologique et industriel à notre concurrent. Qu'en est-il de ce contrat ?

M. Didier Boulaud. Vous n'allez quand même pas vous plaindre ?

M. Gilbert Gantier. D'autre part, Airbus a prévu de construire un nouvel appareil, l'A 340-600, qui viendrait concurrencer le Boeing 747. Les Etats considérés, c'est-à-dire la France, l'Allemagne et l'Espagne, ont promis les avances remboursables qui permettront de lancer cet appareil, mais l'Angleterre ne l'a toujours pas fait. Je voudrais savoir si nous pouvons compter sur un fair-play complet de la part des Anglais dans ce domaine et comment nous soutenons notre industrie. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance de l'enjeu industriel et technologique - sans parler de l'emploi - à la fois pour la France et pour l'Europe, de l'industrie aéronautique.

Les problèmes que vous soulevez, n'ont pas échappé au Gouvernement. Nous sommes intervenus à Londres pour connaître les intentions et les dispositions prises par la partie britannique sur l'accord avec Boeing, et plus généralement sur l'attitude de British Aerospace dans le lancement de l'A 340. Car, vous le savez sûrement, il y a actuellement un conflit entre le Gouvernement anglais et le Trésor pour le lancement de cette gamme d'avions.

Cela m'amène à répondre de façon plus générale à propos de ce secteur.

Face à l'offensive américaine qui a consisté à faire fusionner Boeing et McDonnell Douglas, il s'agit, pour l'industrie française et pour l'industrie européenne, de jouer la carte de ses atouts parmi lesquels, vous l'avez rappelé, la bonne position de la France au point de vue technologique, et de jouer la carte de la coopération. Notre démarche est la suivante:

Premièrement, nous orienter vers la réalisation d'une société Airbus de plein exercice, tout en préservant nos droits et le statut public d'Aérospatiale d'ici à 1999.

Deuxièmement, faire en sorte que toute la gamme d'avions soit réalisée, depuis l'avion de 100 places - et vous savez que c'est en bonne voie - jusqu'à l'A 340 allongé et à l'avion gros porteur dont vous avez parlé. Dans cet

esprit, dans le cadre du projet de loi de finances, le Gouvernement français a inscrit les avances remboursables nécessaires à la réalisation de ce projet.

Nous nous trouvons dans une situation un peu originale par rapport à l'Europe et nous intervenons pour que nos amis allemands, anglais et espagnols fassent de même pour créer les conditions permettant à l'industrie aéronautique française européenne de se défendre et de gagner face aux américains Boeing-McDonnell Douglas. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Gantier](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 222

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 1997, page 6746

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 décembre 1997